

## Renseignements concernant le Questionnaire

Pour étudiant(e)s qui sont en train de quitter l'école secondaire ('Mittelschule') en 2024  
Pas pour étudiant(e)s qui réussissent à finir l'école secondaire ou à passer au niveau de M10

District de l'Administration Scolaire:

École secondaire ('Mittelschule'):

.....

.....

Étudiant/Étudiante :

Nom de famille, prénom(s): .....

En ce qui concerne les cases 1. à 5. j'ai coché "oui" pour la case suivante:

1. J'ai une place d'apprenti(e)
2. Je vais aller à une école supérieure de formation professionnelle
3. Je vais faire un an d'école de base de formation professionnelle (,Berufsgrundschule') (BGJ/s)
4. Je vais suivre les cours d'une classe d'intégration ('Berufsintegrationsklasse') dans une école de formation professionnelle
5. Actuellement je suis encore sans place d'apprentissage

Chers responsables légaux, chers étudiants et étudiantes, veuillez bien considérer les suivants renseignements:

- ❖ Les jeunes sans place d'apprentissage (JoA) **sont obligés à aller à une école de formation professionnelle** et pour cela il leur faut se présenter dans l'école applicable de formation professionnelle, et ceci **au cours de la première semaine de l'année scolaire**. C'est à ce propos que l'on saisit des données personnelles des étudiant(e)s et qu'il est obligatoire de préciser ces données (questions 1. à 5.). La base juridique pour cette mesure est l'Article 85 de la loi bavaroise afférant au système éducatif et d'enseignement (BayEUG).  
  
Adresse de l'école : \_\_\_\_\_
- ❖ Les données qui seront indiquées dans le questionnaire seront transmises à l'école de formation professionnelle appropriée.  
Note: Ces données servent à une meilleure organisation des offres pour les jeunes sans place d'apprentissage ou de formation professionnelle, et elles ne seront pas transférées aux tiers. Pour cette raison il est important que les étudiant(e)s se **mettent en personne en contact avec l'Agence d'Emploi s'ils continuent à chercher une place d'apprentissage ou de formation professionnelle**.
- ❖ **Avant que l'année scolaire ne commence** les étudiant(e)s recevront une lettre à cet égard de la part de l'école compétente de formation professionnelle. Au cas où l'étudiant ou l'étudiante **n'est** plus un "jeune" ou "mineur" sans place d'apprentissage, on les prie de bien vouloir le communiquer en tout cas à cette école de formation professionnelle, tout en lui précisant **quelle sera l'autre école de formation professionnelle**, où il/elle va aller.
- ❖ Si l'obligation d'aller à l'école ne sera pas respectée on pourra prendre des mesures pour assurer que cette obligation soit remplie; en certaines circonstances il sera aussi possible de sanctionner cette infraction par une amende administrative.
- ❖ Les écoles secondaires ('Mittelschulen'), les écoles de formation professionnelle ('Berufsschulen'), les Inspectorats des Écoles et l'Agence d'Emploi s'efforcent à en tout cas faire une offre qui correspond aux souhaits professionnels des étudiant(e)s.

*Nous vous remercions pour votre coopération et du fait que vous avez bien complété ce questionnaire en bonne et en due forme et nous souhaitons à votre fille ou votre fils beaucoup de succès dans son futur parcours professionnel*